

AVIS PUBLIC
**DÉBUT DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE
DU PROJET D'EXPANSION DE LA MINE CASA BERARDI
EYYOU ISTCHEE BAIE-JAMES**
CONTEXTE DE L'AVIS

Cet avis est publié dans le but d'informer le public du début de l'évaluation environnementale du projet, dans le cadre de la procédure habituelle du Québec méridional.

DESCRIPTION DU PROJET

Le Projet d'expansion de la Mine Casa Berardi [ci-après le Projet] vise à assurer la continuité des opérations de la mine, grâce à l'exploitation de deux nouvelles fosses, la Fosse Principale et la Fosse WMCP [West Mine Crown Pillar]. La propriété minière Casa Berardi exploite des gisements depuis 1988 et comprend des infrastructures tant souterraines qu'en surface. Les activités dans la fosse Principale auront pour objectif de récupérer le pilier de surface de la mine souterraine et d'exploiter certaines zones qui n'ont pas été exploitées jusqu'à maintenant. Afin d'assurer la pérennité de ses activités et le maintien des emplois reliés à l'exploitation de la mine, Hecla Québec projette l'ouverture des futures fosses, afin de permettre l'alimentation de l'usine de traitement du minerai après la fin actuelle prévue des activités en 2027, portant ainsi la fin de vie de la mine à 2037.

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Pour plus d'information, le public peut consulter l'AVIS DE PROJET déposé par Hecla Québec au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, lequel contient, notamment une description :

- ✓ Du Projet et de sa localisation
- ✓ Des principaux enjeux identifiés
- ✓ Des impacts anticipés sur le milieu récepteur

L'AVIS DE PROJET de même que la directive du ministre relative à la réalisation de l'étude d'impact du projet sont accessibles pour consultation dans le registre public des projets assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'adresse Internet suivante : https://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/projet.asp?no_dossier=3211-16-025

Toute personne, tout groupe ou toute municipalité peut faire part au ministre, par écrit et au plus tard le 19 JUILLET 2024, de ses observations sur les enjeux que l'étude d'impact du projet devrait aborder. Ces observations peuvent être transmises au ministre par l'entremise du registre public à l'adresse Internet ci-haut mentionnée.

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus relativement au processus d'évaluation environnementale de ce projet au numéro 418 521-3933 et sur le site Internet du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques www.ree.environnement.gouv.qc.ca

19 JUIN 2024

- Cet avis est publié par Hecla Québec, conformément à l'article 31.3.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2)
- Le numéro du dossier au Registre est le : 3211-16-025